

**BATTERIES STATIONNAIRES ABSOLYTE® AGP EXPÉDIÉES EN AMÉRIQUE, AU CANADA ET DANS LES CARAÏBES  
GARANTIE LIMITÉE**

**GARANTIE DE REMPLACEMENT LIMITÉE :** Stryten Energy garantit à l'Utilisateur initial (« Utilisateur »), sous réserve des Conditions et limitations décrites ci-dessous, qu'une batterie stationnaire ABSOLYTE GP, lorsqu'elle est utilisée aux États-Unis, au Mexique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, dans les Caraïbes et au Canada en charge flottante complète (« Batterie couverte »), sera exempte de défauts de matériaux ou de fabrication pendant une période commençant à la date d'expédition et de la durée indiquée dans le tableau A (« Période de garantie »). Stryten Energy garantit en outre à l'Utilisateur, sous réserve des Conditions et limitations décrites ci-dessous, qu'une Batterie couverte fournira au moins 80 % de sa capacité nominale au cours de la Période de garantie. L'Utilisateur doit signaler rapidement à Stryten Energy tout prétendu manquement à ces garanties et permettre l'examen par le personnel autorisé de Stryten Energy. Si Stryten Energy constate que la Batterie couverte ne respecte pas ces garanties au cours de la Période de garantie, Stryten Energy réparera ou remplacera la Batterie couverte, à sa discrétion, à l'usine FOB Stryten Energy. La batterie initiale deviendra la propriété de Stryten Energy.

| Application flottante                                       | Période de garantie (années) |
|---|------------------------------|
| Appareillage de connexion utilitaire/<br>télécommunications | 7                            |
| ASI/Autre   | 5                            |

**CONDITIONS :** Stryten Energy n'aura aucune obligation en vertu du présent accord à moins que l'Utilisateur initial n'établisse que les conditions suivantes ont été remplies :

1. La Batterie couverte doit conserver le code à barres fournissant les informations sur le produit, et ce dans un bon état de lisibilité.
2. La Batterie couverte doit être manipulée, entreposée et installée conformément aux instructions publiées par Stryten Energy pour la Batterie couverte.
3. La Batterie couverte doit être exploitée et maintenue dans un environnement à température contrôlée, entre 20 et 25 °C (70 à 80 °F), en utilisant un chargeur approuvé à régulateur de tension flottante et complète, avec une tension de charge à compensation de température, conformément au manuel Installation et opérations de Stryten Energy.
4. Les tests de capacité ou de performance doivent être effectués conformément aux pratiques recommandées par l'IEEE et assujetties aux exigences énoncées dans le manuel Installation et opérations de Stryten Energy.
5. Le client doit tenir des enregistrements annuels complets de la température, de la tension, des conditions d'utilisation et de l'entretien effectué, notamment la charge initiale et la charge d'égalisation, conformément au manuel Installation et opérations de Stryten Energy. Il doit également fournir rapidement, sur demande, ces enregistrements à Stryten Energy. L'Utilisateur doit aussi signaler rapidement à Stryten Energy tout prétendu défaut et permettre l'examen des batteries par le personnel de service.
6. Les réparations ou les modifications effectuées sur la batterie sans l'accord écrit préalable de Stryten Energy annuleront cette Garantie limitée. En aucun cas l'Utilisateur ne peut renvoyer la Batterie couverte à l'usine de Stryten Energy sans l'autorisation préalable de Stryten Energy. La batterie et/ou les pièces de rechange doivent uniquement concerner la portion inutilisée de la présente Garantie limitée de la batterie remplacée. Cette Garantie limitée s'applique uniquement à l'Utilisateur initial et ne s'applique pas si le système de batterie est déplacé du point d'installation d'origine.
7. Pour sa première année, la présente Garantie limitée couvrira tous les frais de main d'œuvre, de transport et d'expédition aux États-Unis, au Mexique et au Canada uniquement, pour tous les travaux de réparation et pour l'expédition des batteries ou des pièces de rechange couvertes par la présente garantie. Au terme de la première année et pour tous les frais de transport ou d'expédition en-dehors des États-Unis, du Mexique et du Canada à tout moment, l'Utilisateur assumera la responsabilité de tels frais. Sur instruction de Stryten Energy, l'Utilisateur doit renvoyer, à ses propres frais, toutes les batteries ou pièces défectueuses à Stryten Energy, sauf quand il s'agit de dépenses couvertes par cette Garantie limitée pendant la première année pour le transport et l'expédition aux États-Unis, au Mexique et au Canada. L'Utilisateur ne peut pas renvoyer des batteries ou des pièces défectueuses à l'usine de Stryten Energy sans l'autorisation préalable de Stryten Energy. Une fois ces éléments renvoyés, l'Utilisateur cède à Stryten Energy tous les titres et intérêts relatifs à la batterie ou aux pièces restituées.

**LIMITATIONS DE LA GARANTIE DE REMPLACEMENT LIMITÉE :** La présente Garantie limitée est la seule garantie fournie par Stryten Energy ou Stryten Manufacturing. LES DROITS ET OBLIGATIONS ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. Cette garantie limitée ne peut être cédée ou transférée par l'Utilisateur et elle constitue le recours exclusif pour toutes les réclamations, tous les dommages ou toutes les pertes résultant d'un défaut ou d'une défaillance d'une Batterie couverte. En aucun cas, Stryten Energy ou Stryten Manufacturing ne sera responsable des pertes ou dommages consécutifs ou accessoires, quelle que soit la nature de la responsabilité, sauf dans la mesure où cette limitation est jugée inexécutoire en vertu de la loi en vigueur. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs et cette exclusion peut donc ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie limitée vous donne des droits spécifiques et il se peut aussi que vous ayez d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre.

**STRYTEN ENERGY**

É.-U./PR 877.462.4636 CAN 800.268.2698 MEX +52 5543527927